

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 07 novembre 2022 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE
MADAME CHRISTINE PELLETIER, CONSEILLÈRE
MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE
MADAME JOHANNE DESCHÊNES, CONSEILLÈRE
MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENTS : MONSIEUR VINCENT NOËL-BOIVIN, CONSEILLER
MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LEFRANÇOIS, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-01
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item *divers* ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-02
ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 03 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 octobre 2022 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 octobre 2022 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-03
ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 octobre 2022 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-dix-sept-mille-sept-cent-soixante-sept-dollars et cinquante-deux-cents (117,767.52\$) de déboursés et de quatorze-mille-huit-cent-huit-dollars et vingt-cents (14,808.20\$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-trente-deux-mille-cinq-cent-soixante-quinze-dollars et soixante-douze-cents (132,575.72\$).

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Yves Chassé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Il n'y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et greffier-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-04
DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité a transmis à chaque membre du Conseil municipal un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil qui devra être complété pour la séance ordinaire de décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De prendre acte de fait de la remise du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-05

DÉPÔT-RECENSEMENT DES VOTES-SCRUTIN DU 30 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité le résultat du recensement des votes pour le scrutin qui s'est tenu le 30 octobre 2022, soit :

Bureaux vote numéro	Maxime Boissard	Vincent Noël-Boivin	Éric Tremblay	Nombre de bulletins valides	Nombre de bulletins rejetés
1	2	32	20	54	2
2	15	31	17	63	0
3	14	19	43	76	0
Anticipation	4	17	4	25	0
RÉSULTATS	35	99	84	218	0

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De prendre acte de fait du dépôt du recensement des votes pour le scrutin qui s'est tenu le 30 octobre 2022.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-06

DEMANDE DE DÉNEIGEMENT-3 ROUTE DE LA GRANDE COULÉE-MONSIEUR GUILLAUME ST-PIERRE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d'une demande de déneigement jusqu'au 3 Route de la Grande Coulée de Monsieur Guillaume St-Pierre en date du 19 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a étudié le dossier avant de prendre une décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe Monsieur Guillaume St-Pierre que la Municipalité ne fera pas le déneigement jusqu'au 3 Route de la Grande Coulée, et ce, dans le but de ne pas faire de précédent pour d'autres demandes de déneigement;

QUE Monsieur Guillaume St-Pierre devra faire une demande écrite au Conseil municipal pour faire lui-même le déneigement d'une partie de ladite route avec une preuve d'assurance de responsabilité de son assureur.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-07

ENTENTE ENTRE L'ÉCOLE DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR L'UTILISATION DU GYMNASÉ

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a transmis aux membres du conseil municipal l'entente entre l'École de Sainte-Félicité et la Municipalité de Sainte-Félicité pour l'utilisation du gymnase de l'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt de l'entente entre l'École de Sainte-Félicité et la Municipalité de Sainte-Félicité signée en date du 17 octobre 2022.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-08

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2022-23006-95 ROUTE 132 OUEST-MONSIEUR PATRICK CHARBONNEAU

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Patrick Charbonneau pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d'urbanisme en regard de l'immeuble situé au 95 route 132 Ouest (Lot : 3168882);

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié conformément à la Loi, le 13 octobre 2022, invitant toute personne intéressée à se faire entendre relativement à ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité recommande au Conseil municipal l'approbation de ladite dérogation mineure portant le numéro 2022-23006;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la dérogation mineure portant le numéro 2022-23006 visant à :

*Autoriser que la superficie totale des bâtiments complémentaires résidentiels, actuels et incluant un abri-auto projeté de 40.5 m² puisse être de 367.37 m², alors que la superficie maximale fixée au règlement de zonage est de 300 m².

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-09

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2022-23007-186 RUE BOUCHER-MADAME ISABELLE FRADETTE

CONSIDÉRANT la demande formulée par Madame Isabelle Fradette pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d'urbanisme en regard de l'immeuble situé au 186 rue Boucher (Lot : 3169800);

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié conformément à la Loi, le 13 octobre 2022, invitant toute personne intéressée à se faire entendre relativement à ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité recommande au Conseil municipal l'approbation de ladite dérogation mineure portant le numéro 2022-23007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la dérogation mineure portant le numéro 2022-23007 visant à :

*Autoriser qu'une remise résidentielle préfabriquée, de 2.13 mètres par 2.13 mètres, soit implantée en totalité en cour avant et à une distance variant de 0.9 mètre à 1.22 mètre de la résidence, alors qu'à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité, les bâtiments complémentaires doivent être situés en cour latérale ou en cour arrière seulement, et que la distance minimale entre tout bâtiment sur une même propriété est de 2.0 mètres.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-10

CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE-FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)-VOLET LOCAL-3.900.00\$

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 18 octobre 2022 de Madame Line Ross, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Matanie transmet la convention relative à l'octroi d'une aide financière d'un montant de 3,900.00\$ en vertu du *Programme de développement des communautés (PDC)-volet local 2021-2022 du Fonds régions et ruralité (FRR)* ainsi qu'un chèque d'un montant de 2,925.00\$ représentant le premier versement (75%) pour le projet : Amélioration des infrastructures communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt des documents.

OFFRE D'EMPLOI-1^{ER} CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT

Le maire informe le Conseil municipal qu'aucun curriculum vitae n'a été reçu pour l'offre d'emploi pour obtenir les services d'un premier chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023 et que les démarches se poursuivent pour trouver un chauffeur.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-11

AUGMENTATION DES TARIFS-SURCHARGE DES COÛTS-NORDIKEAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la firme Nordikeau inc. qui a le mandat des services professionnels pour l'exploitation de station de production d'eau potable et de station des eaux usées a fait parvenir un courriel et une facture d'un montant de quatre-mille-cent-vingt-cinq-dollars et soixante-quatorze-cents (4,125.74\$) à la Municipalité de Sainte-Félicité en date du 15 septembre 2022 mentionnant qu'elle souhaite augmenter ses tarifs de treize pour cent (13%) même si un contrat a été conclu d'une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité s'oppose à cette augmentation de treize pour cent (13%);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'aviser la firme Nordikeau inc. que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité s'oppose à l'augmentation de treize pour cent (13%) et que le Conseil municipal va respecter le mandat conclut avec la firme Nordikeau inc.;

DE ne pas payer la facture numéro #FA-06511 au montant de quatre-mille-cent-vingt-cinq-dollars et soixante-quatorze-cents (4,125.74\$) facturée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 juillet 2022;

D'informer la firme Nordikeau inc. que la Municipalité de Sainte-Félicité est toujours en attente d'une rencontre demandée depuis la réception de la facturation.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-12
ACQUISITION-KIT DE TORCHES POUR SOUDURE-SOUMISSION DE LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la soumission reçue pour l'acquisition d'un kit de torches pour soudure de Lamarre Gaz Industriel inc. au montant de six-cent-quatre-vingt-treize-dollars et vingt-quatre-cents (693.24\$) avec taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission de Lamarre Gaz Industriel Inc. au montant de six-cent-quatre-vingt-treize-dollars et vingt-quatre-cents (693.24\$), taxes incluses, pour l'acquisition d'un kit de torches pour soudure.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-13
SUIVIS DES DOSSIERS MUNICIPAUX PRÉSENTÉS DANS LES MINISTÈRES QUÉBÉCOIS-LETTRE DU DÉPUTÉ M. PASCAL BÉRUBÉ

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 27 octobre 2022, Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, demande à la municipalité de l'informer systématiquement par courriel des dépôts des différentes demandes d'aides financières effectuées auprès des ministères afin de faire les suivis des dossiers présentés dans les ministères québécois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du courriel de Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-14
AUTORISATION DE SIGNATURE-ATTESTATION DE RÉCEPTION PROVISOIRE-DOSSIER # 53-2-08023-21-04-REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOÛT DU TRONÇON I018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit approuver la réception provisoire des ouvrages de remplacement de la conduite d'égout du tronçon I018, projet dossier # 53-2-08023-21-04 par Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité atteste la réception provisoire des ouvrages de remplacement de la conduite d'égout du tronçon I018, projet dossier # 53-2-08023-21-04 par Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc.;

QUE le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et greffier-trésorier Monsieur Yves Chassé sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité l'attestation de réception provisoire des ouvrages.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-15
DEMANDE DE FINANCEMENT-ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP) DE L'ÉCOLE DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d'une demande de financement en date 03 novembre 2022 de l'organisme de participation des parents (OPP) de l'École de Sainte-Félicité pour aider dans l'organisation d'activités pour les élèves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accorde une aide financière d'un montant de cinq-cent-dollars (500.00\$) à l'École de Sainte-Félicité pour l'organisme de participation des parents (OPP) pour 2022 et qu'un autre montant de cinq-cent-dollars (500.00\$) soit intégré au budget 2023 pour cette demande;

QUE le montant accordé soit pris dans le poste budgétaire # 02-70190-970, projets communautaires.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-16

RENCONTRE-CONSEIL MUNICIPAL & CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT QU'une rencontre du Conseil municipal et la Corporation de développement de Sainte-Félicité est prévue pour le lundi 14 novembre 2022 à 18h30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De prendre acte de fait qu'une rencontre est prévue pour le lundi 14 novembre 2022 à 18h30 au centre communautaire avec le Conseil municipal et la Corporation de développement de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-17

PROGRAMME DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES-MÉDAILLES DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR-AÎNÉS À DES PERSONNES DE NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire soumettre une candidature dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques pour décerner la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés à des personnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de soumettre la candidature de Monsieur Gilles Pelletier dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques pour décerner la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés;

QUE Madame Johanne Dion soit nommée responsable du dossier de candidature et qu'elle est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité tout document requis.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS-PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour le projet de réaménagement de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour le projet de réaménagement de la bibliothèque;

QUE Madame Johanne Deschênes soit nommée chargée de projet et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité tout document requis.

ADJUDICATION DE SOUMISSION-ÉCLAIRAGE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Ce dossier est reporté à une prochaine séance.

ADJUDICATION DE SOUMISSION-ACQUISITION D'UNE THERMOPOMPE ET ÉCHANGEUR D'AIR

Ce dossier est reporté à une prochaine séance.

ADJUDICATION DE SOUMISSION-RACCORDEMENT DES THERMOPOMPES

Ce dossier est reporté à une prochaine séance.

ADJUDICATION DE SOUMISSION-INSONORISATION DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Ce dossier est reporté à une prochaine séance.

ADJUDICATION DE SOUMISSION-REMPLACEMENT PORTE ET FENÊTRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Ce dossier est reporté à une prochaine séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-19

INSTALLATION D'UNE PRISE DE COURANT-PARC SIOUI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire une prise de courant pour le Parc Sioui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l'installation d'une prise de courant pour le Parc Sioui par Les Entreprises d'Électricité G. Ouellet inc.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-20

ADIUDICATION DE SOUMISSION-ACQUISITION DE PNEUS-NEW HOLLAND-PNEUS DU PARC

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la soumission reçue pour l'acquisition de quatre (4) pneus pour le New Holland de Pneus du Parc au montant de onze-mille-quatre-cent-quatre-vingt-quatorze-dollars et quatre-vingt-dix-sept-cents (11,494.97\$), taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adjuger la soumission à Pneus du Parc pour l'acquisition de quatre (4) pneus pour le New Holland au montant de onze-mille-quatre-cent-quatre-vingt-quatorze-dollars et quatre-vingt-dix-sept-cents (11,494.97\$), taxes incluses.

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Suite à la demande de Madame Johanne Dion, conseillère, ce dossier est reporté afin que tous les membres du conseil municipal soient présents pour la nomination.

RALLYE BOTTINE DANS LES SENTIERS

Madame Johanne Dion informe le conseil municipal que le 26 novembre 2022 à 13h00, il y aura un rallye bottine dans les sentiers municipaux dans le cadre du programme Voisins solidaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les douze (12) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h41, Fin : 19h47).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-21

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 07 novembre 2022, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h48.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.

ANDREW TURCOTTE
MAIRE

YVES CHASSÉ, GMA
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER